

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 Avril 2022 à 20 H 30**

Le douze Avril deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 Avril 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Quatorze) :**

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Caroline MUSCELLA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

**Absents(tes) au moment du vote (Cinq dont quatre pouvoirs) :**

M. Yves DELORME

Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT

Mme Catherine JEANTROUX donne pouvoir Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Marine BEGUE donne pouvoir à Mme Marine MATA



Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

**4 - Délibération n° 2022.028 : Subventions aux associations et autres organismes au titre de l'année 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'activité de plusieurs associations présentes sur le territoire de Sainte-Colombe, et intervenant dans les domaines sportifs, culturels, éducatifs et sociaux, présente un intérêt certain pour l'animation du territoire communal et la préservation du lien social entre ses habitants,

Considérant l'opportunité d'aider ces associations, dont l'action est largement basée sur le bénévolat, dans la poursuite de leur objet, en leur apportant une aide financière communale proportionnée à leurs besoins et à leurs projets,

Vu le tableau ci-annexé, mentionnant le montant de subventions communales qu'il est proposé de verser à chaque association,

Les membres de l'assemblée délibérante sont partagés sur la proposition du montant de 100 € à verser à l'Association Sauvegarde Rive Droite. M. le Maire propose donc un vote pour un versement de 100 €.

Mmes Marion CHOFFEL, Caroline MUSCELLA, Linda LAURO, Corinne CHABORD, Nadine EUKSUZIAN qui vote également au nom de Catherine JEANTROUX en raison d'un pouvoir délivré et M. Jean-Pierre MALSERT votent CONTRE (7 voix CONTRE)

Mme Marine MATA qui vote également au nom de Mme Marine BEGUE en raison d'un pouvoir délivré, et David LESUR s'abstiennent (3 ABSTENTIONS)

N'ayant pas de majorité, M. le Maire propose la modification du montant à 50 € et propose à l'assemblée de voter l'ensemble des autres propositions en tenant compte de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de subventions aux associations suivant le tableau ci-annexé.



Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 12 Avril 2021

**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**

*Transmis en Préfecture le : 27 AVR. 2022*  
*Affiché le : 03 MAI 2022*

SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS 2022		
Nom de l'association	Thématique de l'association	Vote des subventions 2022
Les Petits Futés	Accueil de loisir sans hébergement	12 200 €
La Valoisienne	Sport à tout âge	1 500 €
CYROCO	Ecole de musique	500 €
Entente Judo Ste-Colombe / St-Romain	Judo	100 €
Amicale des Chasseurs	Chasse petit et gros gibier	100 €
Amicale des Parachutistes de Vienne Ste-Colombe	Anciens parachutistes	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Sapeurs-Pompiers	500 €
Association des Pêcheurs Gère et Rhône	Activités de loisirs de pêche	100 €
Club des Valois	Jeux et rencontre personne âgées	600 €
FNACA	Anciens combattants	200 €
Cyclo Club St-Romain / Ste-Colombe	Club amateur de vélo	100 €
Les Passerelles Internationales	Jumelage avec l'Italie Rudiano	300 €
Les Amis de Vienne	Société d'Histoire Viennoise	150 €
Association Sauvegarde Rive Droite	Lutte contre la saturation du réseau ferroviaire	50 €
Association AZOTH	Peinture, Art	400 €
Canoe Kayak Club de Vienne	Activités de Canoé Kayak	100 €
Sainte-Colombe Vienne Danse Sportive	Danse	300 €
Les petites colombes en fête	Animation pour l'école	1 200 €
Association ZEN Sainte-Colombe Vienne	Activité détente douce	600 €

Pour extrait conforme  
A Sainte-Colombe, le 12 avril 2022



Le Maire,  
Marc DELLEIGUE

